



DEMANDE DE LICENCE SAISON 2018/2019

Le dossier complet devra être retourné au bureau du club avant le 31 Août 2018, avec les pièces suivantes :

- **Formulaire de demande de licence FFHG 2018-2019** complété ainsi que par le médecin traitant (visite médicale obligatoire, impérativement datée de moins de 3 mois)
- **NOUVEAU !** Plus besoin de faire une visite médicale pour les adultes/enfants licenciés la saison 2017-2018 (à part pour le surclassement). Vous devez répondre au questionnaire de santé et suivant votre réponse retourner l'attestation du licencié remplie au club. (Il faut faire une visite médicale tous les 3 ans)
- **1 copie de pièce d'identité** (passeport, carte d'identité, ou livret de famille, seulement en cas de première prise de licence)
- **1 photo d'identité**
- **Règlement de la licence.** Vous pouvez régler en plusieurs échéances (chèque(s) daté(s) à votre convenance ou RIB avec autorisation de prélèvement). La licence ne sera pas validée tant que tous les chèques ne seront pas en notre possession. Pour information, nous acceptons également les chèques ANCV SPORT. La licence est valable un an du 01/09/2018 au 31/08/2019
- **Attestation antidopage remplie** (même pour les tout petits),
- **Autorisation d'hospitalisation**
- **Autorisation de droit à l'image** remplie pour les moins de 18 ans
- **Le formulaire LOA** (à retirer au bureau) pour les licenciés étrangers. Attention pour les étrangers loisirs et/ou compétitions moins de 18 ans, la procédure prend un certain temps, merci d'anticiper votre dossier
- Pour les enfants nés en 2010/2008/2006/2004/2003/2002/2001/2000/1999 : **dossier de sur-classement obligatoire** (sauf contre-indication médicale) et fiche médicale à remplir par les parents et le médecin traitant
- Pour une même famille, une remise de 10% sera appliquée sur la totalité en cas de souscription d'une deuxième licence, de 20% d'une troisième et ensuite 5% de plus par licence(s) ajoutée(s)

• ÉCOLE DE HOCKEY 200€ (équipement fourni)	• U20 HC74 (1998/1999/2000/2001) 545€
• U7 (2012/2013) 225€ (équipement fourni)	• U20 HC74 SECTION SPORTIVE & PÔLE 545€ + 230€
• U9 (2010/2011) 250€ (équipement fourni)	• FÉMININES 200€ ²
• U11 (2008/2009) 275€	• D4/VIELLES CROSSES 300€ ²
• U13 (2006/2007) 295€ + 150€ ¹	• LOISIRS (DÈS 2002) 300€ ²
• U15 HC74 (2004/2005) 490€ + 175€ ¹	• DIRIGEANT (NON PRATIQUANT) 55€
• U15 HCMA (2004/2005) 300€ + 175€ ¹	• ARBITRE (NON PRATIQUANT) 85€
• U17 HC74 (2002/2003) 545€	
• U17 HC74 SECTION SPORTIVE & PÔLE .. 545€ + 230€	

¹ Pour les enfants inscrits en classe sport, une majoration sera demandée afin de prendre en charge les frais de déplacements, de glace et de préparation physique.

² En cas de transfert international, la FFHG demande un supplément de 50€ à ajouter au tarif de la licence.

*Former les jeunes à l'esprit sportif,
Développer chez eux le goût de l'effort et le respect de l'autre,
Défendre et honorer les couleurs de notre club et de notre village
et au sein des championnats où sont inscrites nos équipes.
Telle est la devise de notre club. Merci de nous y aider.*

LE COMITÉ DU HCMA



DEMANDE DE LICENCE SAISON 2018/2019

INFO LICENCIÉ

NOM/.....

ADRESSE/.....

PRÉNOM /.....

.....

DATE DE NAISSANCE/.....

CODE POSTAL VILLE/.....

EMAIL/.....

GROUPE SANGUIN/.....

PARENT À JOINDRE/.....

ALLERGIES/.....

TEL PORTABLE/.....

TRAITEMENT MÉDICAL/.....

TEL DOMICILE/.....

.....

TEL TRAVAIL/.....

RENSEIGNEMENTS DIVERS

Est-ce que votre enfant pratique un autre sport de septembre à avril ? Si oui, lequel, à quelle période ? Quels sont ses jours d'entraînement ?

AUTORISATION PARENTALE

[À COMPLÉTER POUR LES MINEURS]

Je soussigné.....

autorise mon fils / ma fille.....

à pratiquer le hockey sur glace en championnat, à participer aux entraînements et aux matchs amicaux et à se déplacer avec tout chauffeur occasionnel et bénévole désigné par le club.

AUTORISATION D'HOSPITALISER & D'OPÉRER

Je soussigné.....

père, mère ou tuteur de.....

licencié au HCMA, autorise les responsables de l'équipe, en cas d'urgence, à hospitaliser mon fils / ma fille et si nécessaire, autorise le centre hospitalier où il sera transporté à pratiquer une intervention chirurgicale.

FAIT À..... LE.....

SIGNATURE